

COMMUNIQUE DE PRESSE

Strasbourg, le 30 novembre 2022

Commune de Plaine : mise en place d'une délégation spéciale pour administrer la commune en attente des élections municipales partielles

Suite à la dissolution du conseil municipal de la commune de PLAINE par décret du 10 novembre 2022, publié au journal officiel de la République française du 11 novembre 2022, la Préfète du Bas-Rhin a mis en place une délégation spéciale par arrêté du 15 novembre 2022.

Cette délégation est composée de trois membres et ses pouvoirs sont limités aux actes de pure administration conservatoire et urgente.

La séance d'installation de cette délégation spéciale s'est tenue le 23 novembre 2022 en mairie de Plaine.

Madame Danièle MAZZEGA, a été élue présidente de la délégation spéciale,

Madame Yolande RICHMANN, a été élue vice-présidente,

Madame Patricia GOELLER, est la troisième membre de cette délégation.

La mission de cette délégation spéciale prendra fin avec l'élection d'un nouveau maire.

Les dates de l'élection sont prévues :

- le dimanche 29 janvier 2023, pour le 1^{er} tour
- le dimanche 5 février 2023, pour le 2^{ème} tour, le cas échéant.

Contact presse

Service de la Communication Interministérielle
Tél : 06 45 59 26 76
Mél : pref-communication@bas-rhin.gouv.fr

Préfecture du Bas-Rhin
Tél : 03 88 21 67 68
www.bas-rhin.gouv.fr
5, place de la République – 67 073 Strasbourg Cedex
[@PrefetGrandEstBasRhin](https://www.facebook.com/PrefetGrandEstBasRhin)
[@Prefet67](https://twitter.com/Prefet67)
[@Préfecture de la région Grand Est, préfecture du Bas-Rhin](https://www.linkedin.com/company/Préfecture-de-la-région-Grand-Est-préfecture-du-Bas-Rhin)